

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, M. SUPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORIQUEU à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ à Mme GUYADER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.**

**ABSENT : M. MILES**

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.  
Le Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

## N°2022 -07 – Marché public – Autorisation du maire à lancer le marché délégation de maîtrise d'ouvrage - Équipements sportifs

Le Conseil Municipal ayant validé le projet de restructuration / d'extension du pôle sportif et de loisirs Ar Menez / An Arvor pour une enveloppe prévisionnelle de 13 000 000 d'euros TTC Valeur de juin 2022.

En raison de l'importance et du degré de complexité d'une telle opération, il convient de s'appuyer sur les compétences d'un organisme qui agira en tant que Maître d'Ouvrage Délégué de la commune de Larmor-Plage (mandataire) et qui sera chargé, conformément aux dispositions l'article L.2422-5 et suivants du code de la commande publique, de suivre les études et la réalisation de l'ensemble de ces équipements.

Calendrier prévisionnel :

- Notification de la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'automne 2022
- Réalisation d'une première phase de travaux en mars 2024
- Poursuite des réalisations de manière échelonnée jusqu'en 2027.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 15 JUL. 2022

ID : 056-215601071-20220712-DEL07\_12\_07\_22-DE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la désignation du mandataire et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant..

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

